

## Règles concernant le domicile (suite)

- (b) aux fins de la présente loi, une personne ne peut être domiciliée qu'à un seul endroit à la fois
  - (c) une personne ne change de domicile qu'au moment où elle élit domicile ailleurs
  - (d) une personne ne cesse pas d'être domiciliée à un endroit pour la seule raison d'en être temporairement absente.
- (2) Sans limiter la portée du paragraphe (1) (d), une personne sera considérée comme étant temporairement absente de la Colombie-Britannique au sens de ce paragraphe :
- a) quand la personne est au service du gouvernement de la Colombie-Britannique ou du Canada,
  - b) si la personne est l'époux ou l'épouse d'une personne visée à l'alinéa (a), c.-à-d. mariée à la personne ou vivant avec elle dans une relation semblable au mariage, y compris une relation entre membres du même sexe, ou
  - c) s'il existe une relation parent-enfant entre l'individu et la personne à laquelle se réfère l'alinéa (a) ou (b) et que l'individu accompagne la personne pour cette raison.
- (3) À titre d'exception au paragraphe (1), si une personne établit un nouveau domicile, éloigné de l'endroit où elle est normalement domiciliée, aux fins de fréquenter une institution d'enseignement, la personne pourra, en vertu de la présente loi, choisir pour domicile soit l'endroit où elle est normalement domiciliée, soit le nouveau domicile.
- (4) À titre d'exception au paragraphe (1), une personne emprisonnée dans une institution pénitentiaire n'est

pas, du fait de son emprisonnement, considérée comme étant domiciliée dans l'endroit où l'institution pénitentiaire est située, mais plutôt, aux fins de la présente loi, dans l'un des endroits suivants, au choix de la personne :

- (a) l'endroit où la personne était domiciliée avant son emprisonnement;
  - (b) l'endroit où un époux ou épouse, tel que décrit au paragraphe (2) (b), un parent ou une personne à charge est domicilié au sens du paragraphe (1).
- (5) Un domicile temporaire n'est considéré comme étant le domicile d'un individu que si celui-ci le considère comme tel.
- (6) Aux fins de la présente loi, un individu sans domicile fixe peut s'inscrire à la liste électorale en indiquant que son domicile est un refuge, une auberge ou une autre institution de ce genre qui fournit la nourriture, le logement et d'autres services sociaux.

### Pour un complément d'information

Appelez sans frais le 1-800-661-8683  
ATME 1-888-456-5448

ou communiquez avec  
Elections British Columbia  
Adresse postale : PO Box 9275  
Stn Prov Govt, Victoria, BC V8W 9J6  
Téléphone : (250) 387-5305  
Télécopie : (250) 387-3578  
Télécopie sans frais : 1-866-466-0665

Site Internet : [www.elections.bc.ca](http://www.elections.bc.ca)  
Courriel : [electionsbc@elections.bc.ca](mailto:electionsbc@elections.bc.ca)

# Vote alternatif des absents



**ELECTIONS BC**  
A non-partisan Office of the Legislature

## Trousse de vote alternatif des absents

La trousse de vote alternatif des absents que vous avez reçue de l'Agent de circonscription devrait contenir :

- un bulletin de vote
- un bulletin de référendum
- une enveloppe d'accréditation que vous devez remplir et signer
- une petite enveloppe unie assurant la confidentialité
- la liste des candidat(e)s en lice dans votre circonscription (si la période de mise en candidature est terminée)
- une enveloppe extérieure pour renvoyer les bulletins et le formulaire d'inscription à la liste électorale (s'il y a lieu)
- si c'est nécessaire, un formulaire d'inscription à la liste électorale (200b).

S'il manque l'un ou l'autre de ces documents, appelez l'Agent de circonscription sans tarder.

## Inscription à la liste électorale ou mise à jour conjointement avec le vote alternatif des absents

Pour avoir le droit de vote, on doit répondre aux critères suivants :

- être de citoyenneté canadienne;
- être âgé(e) d'au moins 18 ans le jour du scrutin officiel;
- avoir été domicilié(e) en C.-B. depuis au moins 6 mois avant le jour du scrutin officiel; et
- être domicilié(e) dans la circonscription électorale où le scrutin se tient.

Pour s'inscrire ou mettre à jour une inscription antérieure au moment de voter, il faut remplir la Partie I de la Demande d'inscription (200b) et fournir deux pièces d'identité où figurent, dans l'ensemble, son nom, sa signature et son adresse actuelle.

Au nombre des pièces d'identité acceptables, on compte le permis de conduire, le passeport, les documents d'assurance automobile, la carte d'identité, la carte de services médicaux (health card), la carte d'assurance sociale, les cartes de crédit, les comptes de services publics, les reçus de loyer.

Prière de joindre à votre demande d'inscription des **photocopies** des pièces d'identité exigées. **N'envoyez pas d'originaux.**

Si vous n'êtes pas certain(e) d'être inscrit(e) ou si vous doutez que votre inscription soit à jour, veuillez remplir la Partie I du formulaire de demande d'inscription à la liste électorale (200b).

### 1. Marquez le bulletin de vote

Le bulletin comporte une case blanche où inscrire le nom de la personne ou du parti politique inscrit pour lequel vous souhaitez voter.

Vous pourrez obtenir les noms des candidat(e)s en lice dans votre circonscription électorale en vous adressant à l'Agent électoral de la circonscription après le Jour des déclarations de candidature, soit le mercredi 4 mai 2005. Si vous recevez la trousse après le Jour des déclarations, une liste des candidat(e)s pourrait y être jointe.

### 2. Marquez le bulletin de référendum

Indiquez votre choix (Oui ou Non) avec un ✕ ou un ✓.

### 3. Remplissez l'enveloppe d'accréditation

Remplissez les blancs de l'enveloppe d'accréditation. Signez dans l'espace indiquant Signature de l'électeur/électrice. Demandez à quelqu'un de vous regarder signer, puis demandez à cette personne de signer comme témoin. Le témoin peut être un(e) ami(e), un(e) époux/épouse ou un(e) voisin(e).

### 4. Préparez la trousse de façon à ce qu'elle soit prête à l'envoi

Pliez les bulletins de vote et de référendum, puis glissez-les tous deux dans la petite enveloppe confidentielle. Cachetez l'enveloppe.

Mettez la petite enveloppe confidentielle dans l'enveloppe d'accréditation que vous avez signée, puis cachez l'enveloppe d'accréditation.

Mettez l'enveloppe d'accréditation dans l'enveloppe extérieure. Si vous souhaitez vous inscrire ou mettre à jour votre inscription au moment de voter, insérez la demande d'inscription à la liste électorale et des **copies** de vos pièces d'identité dans l'enveloppe extérieure. Cachetez l'enveloppe extérieure.

Vous pouvez jeter les autres documents que vous avez reçus.

### 5. Faites parvenir l'enveloppe extérieure cachetée à l'Agent électoral de la circonscription

La trousse contenant vos bulletins marqués **DOIT** être reçue par l'Agent électoral de la circonscription à 20h00 (heure du Pacifique) au plus tard le jour du scrutin officiel. Vos bulletins ne seront **pas** comptés s'ils arrivent en retard.

## Règles concernant le domicile (*Election Act, article 32*)

Règles servant à établir où une personne est domiciliée


(1) Aux fins de la présente loi, les règles suivantes s'appliquent pour établir où une personne est domiciliée :

- (a) une personne est domiciliée à l'endroit où elle vit et où elle entend retourner si elle s'en absente

# ÉCRIRE À L'ENCRE EN LETTRES MOULÉES ET EN ANGLAIS

**DEMANDE D'INSCRIPTION À LA LISTE ÉLECTORALE PROVINCIALE**  
 CE FORMULAIRE EST PUBLIÉ EN VERTU DU «ELECTION ACT» [ARTICLE 35]  
 ÉCRIRE À L'ENCRE EN LETTRES MOULÉES ET EN ANGLAIS

↓



**APPLICATION FOR REGISTRATION AS A PROVINCIAL VOTER** 200 (04/08)  
 THIS FORM IS ISSUED UNDER THE *ELECTION ACT* [SECTION 35]  
 PRINT IN BLOCK LETTERS USING INK

**ELECTIONS BC**  
 A non-partisan Office of the Legislature

<b>RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</b>	<b>PERSONAL INFORMATION</b>	<b>RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES</b>
NOM DE FAMILLE	SURNAME	PRÉNOM(S)
DATE DE NAISSANCE	BIRTH DATE	N° DE TÉLÉPHONE
ANNÉE MOIS JOUR	YEAR MONTH DAY	N° DE PERMIS DE CONDUIRE DE C.-B.
SEXE	GENDER	N° D'ASSURANCE SOCIALE (6 derniers chiffres seulement)
HOMME/FEMME	FEMALE MALE	
	SOCIAL INSURANCE NO. (LAST 6 NUMBERS ONLY)	
	B.C. DRIVER'S LICENSE NO.	
	PHONE NO.	
<b>ADRESSE À DOMICILE</b>	<b>RESIDENTIAL ADDRESS</b>	
N° APP./UNITÉ/EMPLAC	APT/UNIT/PAD #	NOM DE LA RUE
N° MAISON/IMMEUBLE	HOUSE/BUILDING #	
RUE/AVE/RTE, ETC.	ST/AVE/RD ETC.	CODE POSTAL
	CITY / TOWN	VILLE/VILLAGE
		N/S/E/O/SO, ETC.
<b>ADRESSE POSTALE (si elle diffère de l'adresse à domicile)</b>	<b>MAILING ADDRESS (if different from your residential address)</b>	
ADRESSE POSTALE	POSTAL ADDRESS	N° R.R.
	RR #	
	POSTAL CODE	CODE POSTAL
<b>ANCIEN NOM OU ADRESSE (si vous avez déménagé ou changé de nom depuis votre dernier contact avec nous)</b>	<b>PREVIOUS ADDRESS OR NAME (if you've moved or changed your name since your last contact with us)</b>	
ANCIEN NOM	PREVIOUS SURNAME	ANCIENNE ADRESSE À DOMICILE
	PREVIOUS RESIDENTIAL ADDRESS	
ANCIEN(S) PRÉNOM(S)	PREVIOUS GIVEN NAME(S)	

**AVERTISSEMENT : En vertu du Election Act, une fausse déclaration constitue un sérieux délit.**  
**WARNING: Making a false statement under the Election Act is a serious offence.**

**EN SOUMETTANT CE FORMULAIRE, VOUS CONFIRMEZ QUE VOUS RÉPONDEZ AUX EXIGENCES SUIVANTES POUR L'INSCRIPTION À LA LISTE ÉLECTORALE :**

- BY SUBMITTING THIS FORM, YOU ARE CONFIRMING THAT YOU MEET THE FOLLOWING REQUIREMENTS TO BE REGISTERED AS A VOTER:**
- you are a Canadian citizen;
  - you have been a resident in B.C. for the past 6 months;
  - you are age 18 or older or, if an election is currently in progress in your electoral district, you will be turning 18 on or before General Voting Day; and
  - you are not disqualified from voting.

- vous êtes de citoyenneté canadienne;
- vous êtes domicilié(e) en C.-B. depuis 6 mois;
- vous êtes âgé(e) de 18 ans ou plus, ou, si une élection se déroule présentement dans votre circonscription électorale, vous aurez 18 ans d'ici le jour du scrutin officiel; et
- vous n'êtes pas privé(e) du droit de vote.

Please submit your Registration Application to Elections BC  
 Mailing Address: PO Box 9275 Stn Prov Govt, Victoria, BC V8W 9J6  
 Fax: toll-free 1-866-466-0665

Access to the voters list is restricted under the *Election Act* to protect the privacy rights of individuals.

↑

**Veillez faire parvenir votre Demande d'inscription à Elections BC**  
**Adresse postale: PO Box 9275 Stn Prov Govt, Victoria, BC V8W 9J6**  
**Télécopie : sans frais 1-866-466-0665**

L'accès à la liste électorale est limité en vertu du Election Act pour protéger le droit à la vie privée des particuliers

# Comment marquer le bulletin

1. Si possible, utilisez la liste de candidats que vous avez reçue.
2. Choisissez un(e) candidat(e) en lice ou un parti politique inscrit dans la circonscription électorale où vous êtes domicilié(e).
3. En lettres moulées, inscrivez le nom du (de la) candidat(e) ou du parti politique dans l'espace prévu au bas du bulletin.
4. Pliez le bulletin.
5. Remettez le bulletin plié à l'agent électoral.

